Nations Unies S/2017/299



## Conseil de sécurité

Distr. générale 7 avril 2017 Français Original : arabe

Lettres identiques datées du 7 avril 2017, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je vous informe de ce qui suit :

Au matin du 7 avril 2017, les États-Unis d'Amérique ont commis une agression caractérisée et flagrante contre une des bases aériennes de l'Armée arabe syrienne dans la partie centrale du pays, sous prétexte que des armes chimiques avaient été employées à Khan Cheïkhoun, prétexte avancé par les organisations terroristes, leurs commanditaires à Washington, Tel Aviv, Riyad, Doha, Ankara, Londres et Paris, et les médias qu'ils contrôlent.

La République arabe syrienne a déjà indiqué que son armée ne disposait pas d'armes chimiques et qu'elle n'en avait utilisé dans aucune des opérations menées contre les groupes terroristes armés. Elle condamne par ailleurs l'utilisation de ces armes, quels qu'en soient les motivations, le moment, le lieu et les auteurs.

À cet égard, la République arabe syrienne signale qu'il est désormais de notoriété publique que ce sont les groupes terroristes armés qui ont utilisé de telles armes chimiques et les ont entreposées en divers lieux du territoire. Ils ont bénéficié pour cela de la coopération ou de la protection de plusieurs régimes de la région notamment, dont ceux de la Turquie, de l'Arabie saoudite, du Qatar, ainsi que de certains États européens, qui ne font aucun cas des réalités et des informations fiables selon lesquelles les terroristes ont utilisé des armes chimiques à maintes reprises en divers lieux en Syrie.

La République arabe syrienne a coopéré de façon pleine et entière avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et s'est acquittée de toutes ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques, comme cela est indiqué dans les rapports du Secrétariat technique de l'Organisation.

La République arabe syrienne souligne que ce qui s'est produit à Khan Cheïkhoun était un acte prémédité visant à justifier les frappes américaines contre l'Armée arabe syrienne. Cette dernière résiste et continue de faire tout ce qui est en son pouvoir dans la guerre qu'elle mène, avec force et bravoure, contre le terrorisme et les organisations terroristes qui sont soutenues, armées et financées par les régimes susmentionnés.





Cette agression américaine brutale et programmée contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne survient à la suite des avancées réalisées par son armée dans sa guerre contre le terrorisme et les organisations terroristes. L'attaque américaine vise en fait à affaiblir la capacité de l'Armée arabe syrienne de combattre les organisations terroristes, ce qui sert les intérêts d'Israël et des organisations Daech et Front el-Nosra, sur lesquelles les États-Unis s'appuient pour atteindre leurs objectifs en Syrie. Ce n'est pas la première fois qu'ils s'en prennent à l'armée syrienne qui, avec ses alliés et amis, porte réellement l'étendard de la lutte contre le terrorisme dans le pays et dans la région.

Les États-Unis, qui dirigent une supposée coalition contre le terrorisme, ont tué des centaines de civils syriens, comme l'admettent le commandement de leur armée et d'autres États membres de la coalition. En outre, les raids menés par cette coalition ont détruit une grande partie des infrastructures syriennes, dont des ponts, des hôpitaux et des écoles.

La République arabe syrienne condamne avec la plus grande fermeté cette attaque américaine, qui est contraire aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi qu'à la responsabilité qui revient aux États-Unis d'Amérique en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, dont le rôle est de préserver la paix et la sécurité internationales. En outre, de telles attaques risquent de plonger le monde dans le chaos le plus total et de l'amener à faire face aux crises régionales et internationales en recourant à la loi de la jungle plutôt qu'en respectant les dispositions de la Charte des Nations Unies et les principes du droit international.

Convaincu qu'il ne faut ménager aucun effort pour lutter contre le terrorisme et respectant les règles du droit international et la Charte des Nations Unies, le Gouvernement syrien prie le Conseil de sécurité d'assumer les responsabilités que lui imposent la Charte et de tenir une séance d'urgence pour étudier les graves retombées de l'attaque brutale des États-Unis contre la Syrie. Il lui demande également de condamner cette agression et de s'assurer que de tels actes, qui menacent la paix et la sécurité régionales et internationales, ne se reproduisent pas.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre plénipotentiaire, Chargé d'affaires par intérim (Signé) Mounzer **Mounzer** 

2/2 17-05729